



## DOSES ET USAGES

Usages homologués	Culture couverte	Dose max
Agrumes* Amélioration de la qualité des fruits	Oranger	2,5 L/ha

Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivante: [http://ec.europa.eu/sanco\\_pesticides](http://ec.europa.eu/sanco_pesticides)

## MODE D'ACTION

Appliqué à la fin de la phase de la division cellulaire des jeunes fruits, le dichlorprop-P augmente leur capacité de croissance. **CORASIL® E-P** augmente le pourcentage de gros fruits et diminue la proportion de fruits de petit calibre. Il augmente le calibre de l'ensemble des fruits présents au moment du traitement quelle que soit la charge en fruit. Grâce à cette augmentation de calibre, la récolte a une meilleure valeur marchande. **CORASIL® E-P** préserve la qualité gustative des fruits.

Dans la plupart des cas, les fruits traités avec **CORASIL® E-P** présentent une coloration plus vive et peuvent être récoltés une dizaine de jours plus tôt.

## ÉPOQUE D'EMPLOI

Pour provoquer un grossissement des fruits sans éclaircissage, intervenir impérativement à la fin de la chute physiologique des petits fruits, à cette époque le diamètre moyen des fruits est de 14 mm avec un minimum de 10 mm et un diamètre maximum de 18 mm.

## MODE D'EMPLOI

**CORASIL® E-P** se présente sous forme d'un concentré émulsionnable à disperser dans l'eau. Bien mouiller à la « goutte tombante » soit 2000 à 2500 L/ha. Adapter le volume de bouillie à la taille des arbres à traiter. Le mode d'action de **CORASIL® E-P** impose une application sur l'ensemble de la zone fructifère des arbres.

## SÉLECTIVITÉ

**CORASIL® E-P** est sélectif des différents cultivars de clémentiniers. En cas de nouvelle variété, réaliser des tests préalables avant toute généralisation du traitement. Appliquer **CORASIL® E-P** sur des arbres vigoureux en parfait état sanitaire et de production, n'ayant souffert ni de sécheresse ni de gelées.

## MÉLANGES

Tout mélange avec **CORASIL® E-P** est déconseillé et est sous la responsabilité de l'utilisateur.

## PREMIERS SECOURS

- En cas d'inhalation, mettre la victime à l'air libre.
- En cas de contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et de savon.
- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Traitement symptomatique. De manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et la FDS. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

AMM: 2030337

Composition: 25 g/L de dichlorprop-P

Formulation: Concentré émulsionnable (EC)



Substance de croissance agrumes

**CORASIL® E-P**

## NETTOYAGE

Rincer l'emballage au moins 2 fois avant son élimination. Rincer l'appareil sur les lieux même du travail. Eliminer les eaux de rinçage et les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

## PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Attention danger pour les cultures voisines. Respectez strictement le mode d'emploi. Avant toute application généralisée de **CORASIL® E-P** il est conseillé de procéder à des essais limités, afin d'acquérir la maîtrise de cette utilisation et de déterminer avec précision les dates d'application en fonction des variétés, de l'importance de la floraison et des conditions climatiques de l'année.

**CORASIL® E-P** doit être pulvérisé de façon homogène. Les jets et le débit doivent être soigneusement vérifiés pour éviter les manques et les surdosages. Éviter tout entrainement du brouillard de pulvérisation sur les cultures voisines sensibles, cultures maraîchères, vigne, kiwi, etc. Eviter de traiter par temps trop chaud (plus de 25°C) pluvieux ou venteux. Veiller à la propreté du matériel de pulvérisation avant traitement. Immédiatement après traitement assurer un nettoyage soigné avec un produit adapté au nettoyage de cuve. Suivre le mode opératoire préconisé.

Eviter toute contamination des eaux souterraines, de surfaces ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipements de traitement. Rincer l'appareil sur les lieux même du travail et épandre les produits résiduels sur la parcelle.

## STOCKAGE

Conservé le produit uniquement dans un endroit sec et bien ventilé, dans son emballage d'origine, fermé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Conservé hors de la portée des enfants. Garder sous clé.

## ELIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Pour l'élimination des produits non utilisables faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Rincer l'emballage au moins 2 fois avant son élimination. Lors de l'utilisation du produit, bien vider. Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ([www.adivalor.fr](http://www.adivalor.fr)) ou autre service de collecte spécifique.



## IMPORTANT

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

## Nufarm S.A.S

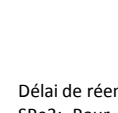
28 boulevard Camélinat 92230 Gennevilliers

Tél. 01 40 85 50 50 - Fax. 01 47 92 25 45

[www.nufarm.fr](http://www.nufarm.fr)

\* Marque déposée Nufarm SAS - 28 bd Camélinat 92230 Gennevilliers - tel: 01 40 85 50 50 - fax: 01 47 92 25 45. [www.nufarm.com](http://www.nufarm.com) - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES



### DANGER

**H304: Peut être mortel en cas d'ingestion ou de pénétration dans les voies respiratoires.**

**H315: Provoque une irritation cutanée.**

**H317: Peut provoquer une allergie cutanée.**

**H318: Provoque des lésions oculaires graves.**

**H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.**

**H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**

P280: Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P301+P310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P331: NE PAS faire vomir.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Délai de réentrée: 48 heures

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.



Grow a better tomorrow

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**